

Fathers against Discrimination
asbl

M. Patrick RYBINSKI
117, route d'Arlon

L-8009 STRASSEN

Luxembourg, **-2 JAN. 2020**

Monsieur,

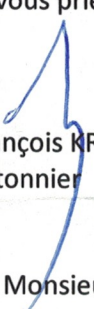
Je me réfère à votre lettre du 29 octobre 2019 à laquelle j'avais répondu le 27 novembre 2019 que l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg est sans compétence pour donner des avis juridiques à des particuliers ou à des associations telle la vôtre.

Je vous avais conseillé de consulter un avocat.

Il me revient désormais que vous auriez adressé des courriers d'intimidation à plusieurs confrères du Barreau de Luxembourg, ce qui est inacceptable.

Nous suivrons de près les futures initiatives de votre association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



François KREMER
Bâtonnier

cc. Monsieur le Procureur d'Etat